

II – le second empire

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le PRÉSIDENT de la République DECRETE :

ART. 1.

L'assemblée nationale est dissoute.

ART. 2.

Le Suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

ART. 3.

Le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

ART. 4.

L'Etat de siège est décrété dans l'étendue de la 1^e division militaire.

ART. 5.

Le Conseil d'Etat est dissous.

ART. 6.

Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE.

Le Ministre de l'Intérieur,

DE MORNY.



'1811-1851) sur la barricade du faubourg Saint-Antoine, le 3 décembre 1851, Paris, musée Carnavalet.



"Quatrième journée : La victoire", illustration pour "Histoire d'un crime", Ernest Dargent

Plébiscite du 21 décembre 1851 :
« Le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851. »

oui	7 481 231
non	647 292
nuls	36 000
abstentions	1 871 477
INSCRITS	10 millions

Louis-Napoléon tira le 31 décembre les leçons espérées du scrutin : « La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. » Avant de clarifier, dans une formule restée célèbre : « Plus de 7 millions de suffrages viennent de m'absoudre. » Mais la quête de légitimité demeura une obsession permanente du régime.

Q. Deluermoz, Le crépuscule des Révolutions, 2012, p 108

La Constitution actuelle proclame (...) que le chef que vous avez élu est responsable devant vous ; qu'il a toujours le droit de faire appel à votre jugement souverain, afin que, dans les circonstances solennelles, vous puissiez lui continuer ou lui retirer votre confiance. Étant responsable, il faut que son action soit libre et sans entraves. De là l'obligation d'avoir des ministres qui soient les auxiliaires honorés et puissants de sa pensée, mais qui ne forment plus un Conseil responsable, composé de membres solidaires, obstacle journalier à l'impulsion particulière du chef de l'Etat, expression d'une politique émanée des Chambres, et par là même exposée à des changements fréquents, qui empêchent tout esprit de suite, toute application d'un système régulier.

Proclamation du 14 janvier 1852 précédant la Constitution

► **Césarisme démocratique :**
régime qui prétend établir un
lien direct entre l'empereur
et le peuple, en référence au
modèle romain de Jules César.

PLÉBISCITE SOUMIS AU PEUPLE FRANÇAIS

En vertu du Sénatus-Consulte
du 7 Novembre 1852.

Le Peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de **Louis-Napoléon BONAPARTE**, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille *Bonaparte*, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852.

Le Peuple est convoqué dans ses comices pour le dimanche 21 et le lundi 22 novembre, à l'effet de voter sur ce Plébiscite.

Ceux qui l'adopteront mettront dans l'urne un bulletin portant le mot : **OUI**, ceux qui ne l'adopteront pas déposeront un bulletin portant le mot : **NON**.

Des cartes d'Électeurs seront délivrées à tous ceux qui ont le droit de voter.

Auxerre, le 9 novembre 1852.

Le Préfet de l'Yonne,

RODOLPHE D'ORNANO.

Auxerre, impr. Libr. et lib. de C. Gauvin.

1 – le régime



Les voyages officiels de L.-N. Bonaparte (1849-1852)

— 1849 — 1851 — 1850 — 1852

■ Vote « rouge » en mai 1849

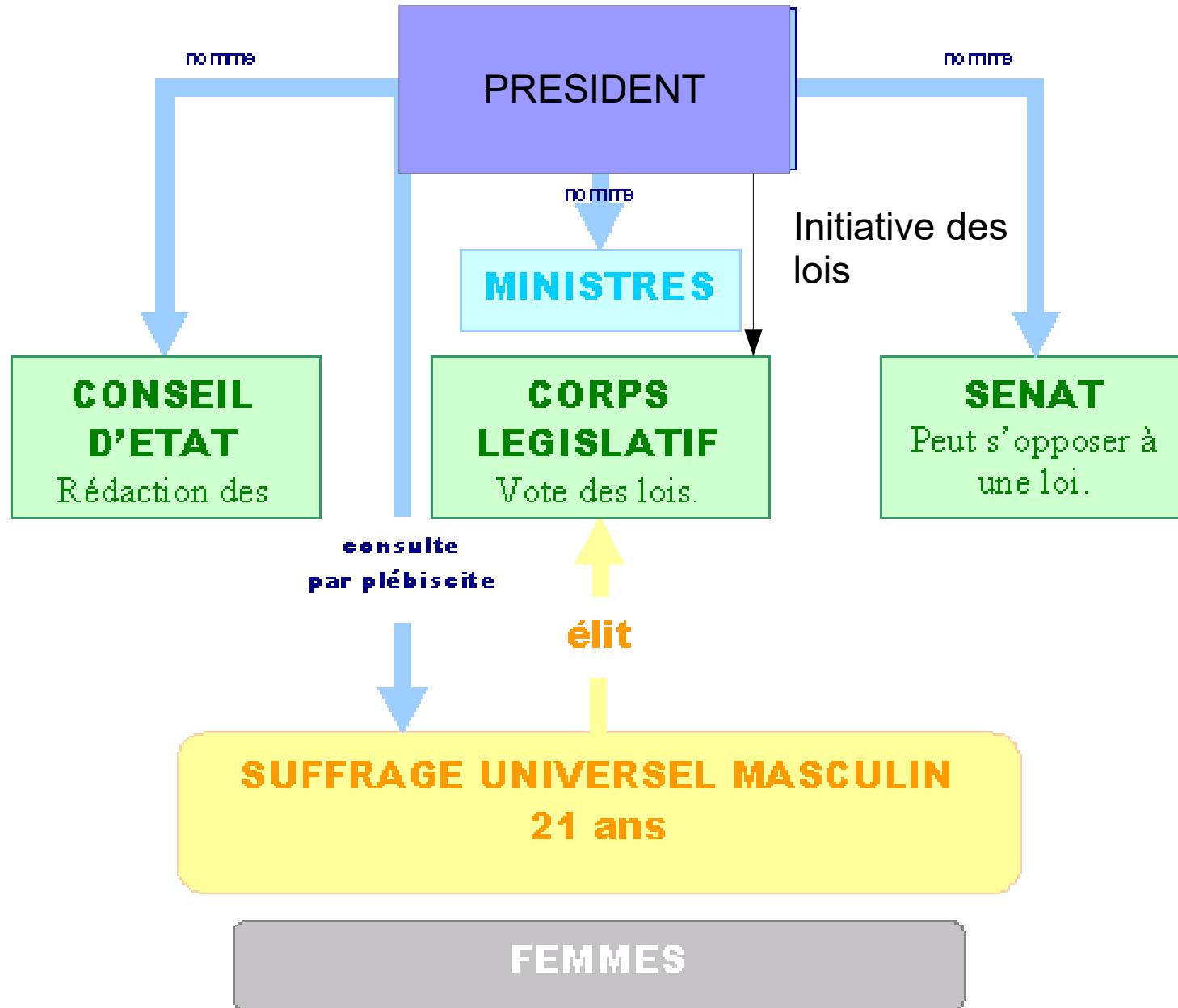
● Résistance républicaine
au coup d'État en décembre 1851

12 ► Le programme du Second Empire (1852)

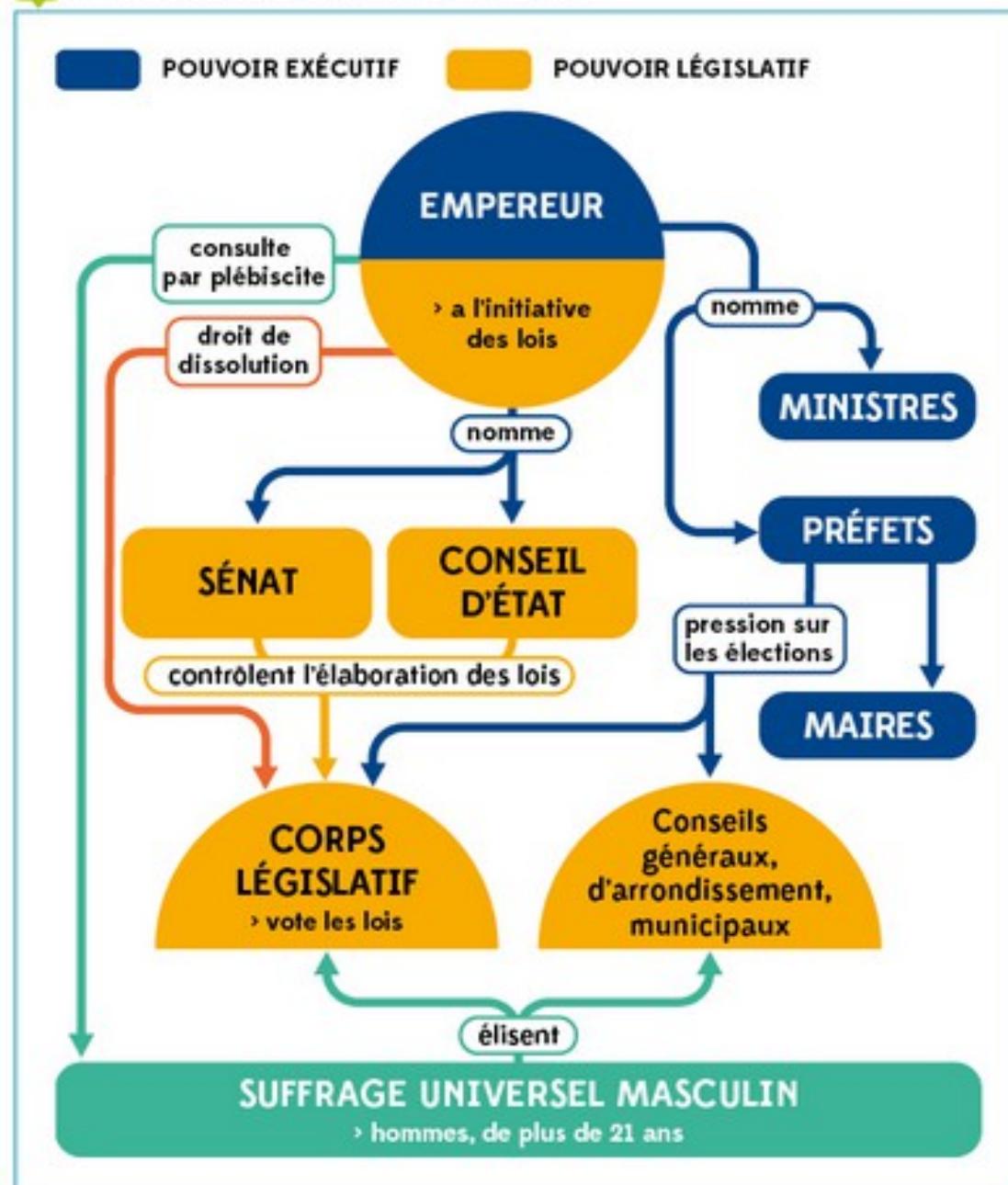
« Pour faire le bien du pays, il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes; mais de donner, avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire. [...] Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité.

Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemin de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'Ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. Nous avons partout enfin des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher.»

Napoléon III, discours de Bordeaux,
7 octobre 1852.



1 Les institutions du Second Empire



	Abstention	Oui / Candidats officiels	Non / Opposition
Plébiscite, 1851 (sur le rétablissement du suffrage universel)	1 692 000	7 439 000	646 000
Élections législatives, 1852	3 613 000	5 218 000	811 000
Plébiscite, 1852 (sur l'instauration de l'Empire)	2 049 000	7 824 000	253 000
Élections législatives, 1857	3 372 000	5 471 000	665 000
Élections législatives, 1863	2 714 000	5 308 000	1 954 000
Élections législatives, 1869	2 291 000	4 438 000	3 355 000
Plébiscite, 1870 (sur les réformes libérales)	1 875 000	7 358 000	1 570 000

	Empire autoritaire	Empire Libéral
Presse	Fev 1852 : censure	1868 : fin censure
Réunion	Mars 1852 : Interdiction	1868: liberté réunion
Libertés	Janv 1858: loi sûreté générale	1859 : loi d'amnistie
Grève	Interdiction	1864 : dépénalisation
Politique	1852: très peu de pouvoirs aux assemblées	1860-61-66 : de plus en plus pouvoirs pour les assemblées